

Les Infos de Base

mercredi 2 septembre 2009
volume 12, numéro 35
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4 Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 2 septembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 septembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 2 septembre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 34 du 29 août 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3 et I-14 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 septembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 34 du 26 août 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1,

du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 33 du 22 août 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 17 du 19 août 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 août 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 17 du 19 août 2009

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 août 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 août 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 août 2009.

Dans son édition d'août, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 534 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Apport, Apport de biens, Apport de biens en jouissance, Apport de biens en propriété, Approbation, Association de ressources (loi), Capitale nationale, Clause crépusculaire (év.), Disposition abrogative, Disposition de cessation d'effet, Disposition de réexamen, Possession ininterrompue, Possession interrompue, Résidence d'accueil, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 1.01, 1.06, 1.09, 3.01, 3.04, 3.05, 3.06, 5.01.

Règlement modifiant le Code de construction, D. 939-2009 du 19-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4575, aa. 1-8.

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 9], aa. 1, 11-16: fin d'effet.

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 9], a. 16.2.

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, [R.R.Q., c. **M-16.1**, D. 924-2009 du 19-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4571], nouveau.

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, [R.R.Q., c. M-16.1, r. 1], remplacé.

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de

l'Immigration et des Communautés culturelles, D. 924-2009 du 19-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4571.

Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9265 du 24-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4589], nouveau.

Règlement sur la vente des porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 337], remplacé.

Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, Décision 9265 du 24-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4589, a. 115.

Règlement sur les véhicules hors route, [R.R.Q., c. **V-1.2**, r. 1.1], titre, aa. 1.1, 1.2, 13.1, 17, 20, 20.1, 24.1, 27, 28.1, ann. 2, 3, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hors route et modifiant le Règlement sur la motoneige et le Règlement sur les véhicules tout terrain et modifiant également le Règlement sur les véhicules tout terrain, D. 936-2009 du 19-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4572, aa. 1-12.

Règlement sur les véhicules tout terrain, [R.R.Q., c. V-1.2, r. 2], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hors route et modifiant le Règlement sur la motoneige et le Règlement sur les véhicules tout terrain et modifiant également le Règlement sur les véhicules tout terrain, D. 936-2009 du 19-08-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 4572, a. 13.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé,

DORS/2009-226 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1626, a. 1.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Arrêté sur les appareils de détection approuvés, TR/85-200, a. 2.

Arrêté modifiant l'Arrêté sur les appareils de détection approuvés, DORS/2009-239 du 06-08-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1707, a. 1.

Loi relative aux aliments du bétail, L.R.C. 1985, ch. **F-9**.

Règlement de 1983 sur les aliments du bétail, DORS/83-593, aa. 11, 26.

Règlement modifiant certains règlements (Agence canadienne d'inspection des aliments), DORS/2009-220 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1574, aa. 1, 2.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/85-583, a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/2009-224 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1614, a. 1.

Loi sur la monnaie royale canadienne, L.R.C. 1985, ch. **R-9**.

Décret autorisant l'émission et fixant la composition, les dimensions et les dessins d'une pièce de monnaie de circulation de vingt-cinq cents, DORS/2009-227 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1629, nouveau.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, L.R.C. 1985, ch. **S-23**.

Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/93-392, aa. 8, 9, 10, 13, 16.6, 17-21.2, 25, 26, 27, 28, 30.1, 30.2.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants et le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/2009-212 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 1490, aa. 8-18.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest (la Première Nation de Salt River, T.N.-O.), TR/2006-98, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (la Première Nation de Salt River), TR/2009-73 du 19-08-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1717, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (la Première Nation de Salt River), TR/2009-73 du 19-08-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1717, nouveau.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. 1985, ch. U-2.

Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC), DORS/2006-287, titre, aa. 1, 3, 4, 5, 6-6.3, 7, 8, 9, 11.1, 11.2, 12, 13 (A), 15, 15.1, 16.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la République populaire démocratique de Corée, DORS/2009-232 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1667, aa. 1-13.

Loi sur le Ministère des anciens Combattants, L.R.C. 1985, ch. V-1.

Règlement sur les ateliers d'anciens combattants, C.R.C., ch. 1582, abrogé.

Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements (ministère des Anciens Combattants), DORS/2009-225 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1617, a. 20.

Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, DORS/90-594, aa. 15, 36.

Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements (ministère des Anciens Combattants), DORS/2009-225 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1617, aa. 16, 17.

Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants, DORS/2005-200, aa. 4, 8.

Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements (ministère des Anciens Combattants), DORS/2009-225 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1617, aa. 18, 19.

Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, DORS/2006-50, aa. 6 (A), 8 (A), 9, 12, 14, 15 (A), 20, 25, 27, 40, 45 (A), 48, 56 (A), 69, 72.

Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements (ministère des Anciens Combattants), DORS/2009-225 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1617, aa. 1-15.

Loi sur les Allocations aux anciens combattants, L.R.C. 1985, ch. W-3.

Règlement sur les allocations aux anciens combattants, C.R.C., ch. 1602, aa. 7 (A), 11, 14 (A), 15 (A).

Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements (ministère des Anciens Combattants), DORS/2009-225 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1617, aa. 21-24.

Loi sur l'inspection des viandes, L.R.C. 1985 (1er suppl.), ch. 25.

Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes, DORS/90-288, aa. 2, 45, 54.

Règlement modifiant certains règlements (Agence canadienne d'inspection des aliments), DORS/2009-220 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1574, aa. 5-7.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985 (5e suppl.), ch. 1.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, aa. 304, 2402, 2405, 2411, 6209, 8102-8105, 9100-9204.

Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (titres détenus par les institutions financières), DORS/2009-222 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1584, aa. 1-7.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21.

Règlement sur la santé des animaux, C.R.C., ch. 296, aa. 6.21, 167.

Règlement modifiant certains règlements (Agence canadienne d'inspection des aliments), DORS/2009-220 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1574, aa. 3, 4.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. 1991, ch. 11.

Règlement de 1987 sur la télédiffusion, DORS/87-49, a. 15.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2009-235 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1682, a. 1.

Règlement de 1990 sur la télévision payante, DORS/90-105, aa. 2, 7, 8.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2009-235 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1682, aa. 2, 3.

Règlement de 1990 sur les services spécialisés, DORS/90-106, aa. 2, 5, 9, 11, 12.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2009-235 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1682, aa. 4-7.

Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/97-555, aa. 1, 7, 9, 29, 29.1-29.3, 44-44.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/2009-234 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1678, aa. 1-6.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, ann. IV, aa. 210.2, 500.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (ancrages de ceinture de sécurité, ancrages d'attache prêts à utiliser, dispositifs universels d'ancrages d'attaches inférieurs, ensembles intégrés de retenue d'enfant et coussins d'appoint intégrés) et le Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des coussins d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2008-72 du 11-03-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 510, a. 9 (partie);

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (véhicules à basse vitesse), DORS/2008-229 du 28-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1764, a. 3 (partie).

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. 1994, ch. 28.

Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, aa. 2, 15, 16, 19-24, 26, 42-43, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants et le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/2009-212 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1490, aa. 1-7.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996, ch. 23.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, a. 77.91.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2009-233 du 30-07-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1674, a. 1.

Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.

Décret de remise des droits de douane sur le vin non alcoolisé, DORS/90-610, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1a).

Décret de remise des droits de douane sur la bière originaire des États-Unis de 1993, DORS/93-418, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1b).

Règlement sur les règles d'origine (ALÉNA), DORS/94-14, aa. 5, 6, 16, ann. I, chapitres 7, 8, 9, 12, 13, 20, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 41, 42, 48, 54, 56, 61, 62, 63, 65, 68, 73, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 94, 95, 96, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les règles d'origine (ALÉNA), DORS/2009-188 du 18-06-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1179, aa. 1-131;

Règlement modifiant le Règlement sur les règles d'origine (ALÉNA), troisième phase, DORS/2009-189 du 18-06-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1297, aa. 1-31.

Décret soustrayant les marchandises assujetties au tarif de préférence britannique à la condition de transport direct sans transbordement (région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine), DORS/97-155, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1c).

Décret de remise des droits antidumping et compensateurs sur certains produits du sucre de spécialité, DORS/97-479, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1d).

Décret de remise visant les importations de marchandises originaires des pays en voie de développement du Commonwealth, DORS/98-30, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230

du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1e).

Décret de remise concernant les tissus et les housses fabriquées à partir de tissus, DORS/2002-259, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1f).

Décret limitant la quantité globale des sucres — ALÉCCR, DORS/2002-400, a. 1.

Décret modifiant le Décret limitant la quantité globale des sucres — ALÉCCR, DORS/2009-228 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1634, a. 1.

Décret de remise concernant les quantités globales limitées de sucre — ALÉCCR, DORS/2003-124, a. 1.

Décret modifiant le Décret de remise concernant les quantités globales limitées de sucre — ALÉCCR, DORS/2009-229 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1636, a. 1.

Décret de remise concernant les boîtiers décodeurs, DORS/2006-195, abrogé.

Décret visant l'abrogation de certains décrets pris en vertu du Tarif des douanes (initiative de réduction de la paperasserie), DORS/2009-230 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1637, a. 1g).

Règlement sur les règles d'origine (ALÉCP), DORS/2009-214 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1538, nouveau.

Règlement sur les règles d'origine des marchandises occasionnelles (ALÉCP), DORS/2009-215 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1542, nouveau.

Règlement sur la préférence tarifaire (ALÉCP), DORS/2009-216 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1543, nouveau.

Décret limitant la quantité globale des sucres — ALÉCP, DORS/2009-217 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1544, nouveau.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33**.

Règlement fédéral sur les halocarbures (2003), DORS/2003-289, aa. 1, 6, 7, 16, 22, 30, 36, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur les halocarbures (2003), DORS/2009-221 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1578, aa. 1-9.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. **2001, ch. 26**.

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2008-120, a. 16, ann. 2, 3, 6, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2009-213 du 30-07-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1512, aa. 1-15.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

* Certaines conditions s'appliquent.